Annexe A : Modèle de formulaire de demande standardisé Formulaire de demande de remboursement de la spécialité Isentress (§ 4860000 du chapitre IV de l'Arrêté Royal du 21 décembre 2001)
I – Identification du bénéficiaire (nom, prénom, numéro d'affiliation) :
II – Eléments à attester par le prescripteur attaché à un Centre de Référence SIDA ayant conclu une Convention INAMI de rééducation fonctionnelle :
II - A 🛮 🖂 II s'agit d'une première demande de remboursement pour une période de 12 mois :
Je soussigné, docteur en médecine, attaché à un Centre de Référence SIDA ayant conclu une Convention INAMI de rééducation fonctionnelle, certifie que le patient mentionné ci-dessus est infecté par le virus HIV-1 et qu'il remplit toutes les conditions figurant au § 4860000 chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001: En effet, il est infecté par le virus HIV-1 Et présente ou à présenté un taux de cellules CD4 ≤ 350/mm³ au moins une fois au cours de sa pathologie Et se trouve en échec virologique, ou intolérance, à au moins une polythérapie antirétrovirale Et avec,
soit ⊔ un virus résistant à
soit ⊔ un virus à sensibilité diminuée à
soit ⊔ une intolérance à
au moins deux inhibiteurs des protéases pour ces 3 alternatives.
Je m'engage à tenir à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve établissant que mon patient se trouve dans la situation attestée, et plus particulièrement la preuve des traitements précédents ainsi que le taux de CD4.
II - B $\ \sqcup$ II s'agit d'une demande de prolongation de remboursement pour une nouvelle période de 12 mois:
Je soussigné, docteur en médecine, attaché à un Centre de Référence SIDA ayant conclu une Convention INAMI de rééducation fonctionnelle, certifie que la poursuite du traitement chez le patient mentionné ci-dessus est une nécessité médicale et que ce patient n'est pas en situation d'échec thérapeutique.
II - C Sur base de ces éléments, j'atteste que ce patient nécessite de recevoir le remboursement de ⊔⊔ conditionnements (max 13) de 60 comprimés à 400 mg de la spécialité ISENTRESS pendant une période de 12 mois.
III - Identification du médecin-spécialiste mentionné ci-dessus au point II:
1 - - - (n° INAMI)
(cachet du médecin) (signature du médecin)
[[[[[[[[[[[[[[[[[[[